

Province de Brabant Wallon

Diocèse de Malines-Bruxelles

Commune de Walhain

Paroisse de Notre-Dame

COMPTÉ

DE LA

FABRIQUE DE L'ÉGLISE

POUR L'EXERCICE 2021

Province de Brabant Wallon

Diocèse de Malines-Bruxelles

Commune de Walhain

Paroisse de Notre-Dame

COMPTE

DE LA

FABRIQUE DE L'EGLISE

de Notre-Dame à Walhain-Saint-Paul

(ancienne commune)

POUR L'EXERCICE 2021

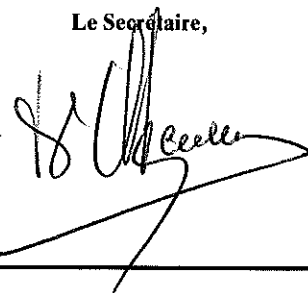
Trésorier : Nom DELFOSSE Jean-Pierre

Adresse 4, rue Chèvequene 1457 Walhain

Tél. 010/657407 <josiane.louis@skynet.be>

Transmis à l'Administration communale de, le

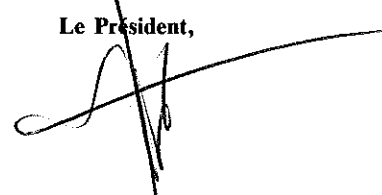
Le Secrétaire,



~~Transmettre aux autorités de tutelle
en CINQ exemplaires~~

~~(6 pour les F.E. situées sur plusieurs communes)
Cfr Eglise de Tournai Juillet 1994~~

Le Président,



Reçu à l'Administration communale de, le

et transmis à M. le Commissaire de l'arrondissement de, le

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Procès-Verbal

PROCÈS-VÉRBAL DE DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DES COMPTES 2021 PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE.

FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE -DAME DE WALHAIN.
WALHAIN-SAINT-PAUL.

En la séance ordinaire du 28/1/22, le Conseil de Fabrique de la Fabrique d'église Notre-Dame de WALHAIN a délibéré et approuvé à l'unanimité les comptes 2021 ..

Vu le décret impérial du 30/12/1809, concernant les Fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, article 6;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L 1321-1, 9°, et L 3111-1 à L 3162-3;

Vu la Circulaire ministérielle du 12/12/2014, relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28/1/22, le trésorier a élaboré le projet de compte, pour l'exercice 2021 .;

CONSIDÉRANT que ledit projet reprend, autant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, les montants effectivement encaissés et décaissés par la Fabrique d'église au cours de l'exercice 2021 .;

le CONSEIL DE FABRIQUE ARRÊTE:

Article 1er: Le compte de la Fabrique d'église Notre-Dame de WALHAIN pour l'exercice 2021 est arrêté à l'unanimité des membres présents comme suit:

Recettes ordinaires totales: 23728,62 € dont une intervention communale ordinaire de 2909,81 €

et un boni comptable de l'exercice précédent de 4879,82 €

Dépenses ordinaires du chapitre 1, totales: 2489,17 €

Dépenses ordinaires du chapitre 2, totales: 19777,55 €

Dépenses extraordinaires du chapitre 2, totales: 300 014,09 €

Recettes totales: 336.679,53 €

Dépenses totales: 322.280,81 €

Résultat comptable = Recettes - Dépenses = 14.398,72 €

Article 2: En application de l'article 6 de la loi du 4 mars 1870, sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du compte est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément:

au Conseil Communal de la commune de WALHAIN et à l'Organe représentatif du Culte.

Article 3: Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte:

Détail des comptes

Listings des recettes et des dépenses (classées et commentées par articles)

Photocopies des extraits bancaires (recettes et dépenses)

Pour les dépenses: mandats de paiement et factures, classées par articles.

Le secrétaire: GEUBEL André

Le trésorier: DELFOSSÉ Jean-Pierre

Le président: AZER-NESSIM Nabil

Membre: GÉRARDY Vincent

Membre: JANSSENS Thierry

Membre: et curé-desservant: KALENGA Augustin

Note jointe au compte 2021.

Annexe 1/3 (page 1/2)

1) Evolution de la situation patrimoniale.

La Fabrique d'église va céder à la Commune, début 2022, un lot de 7a19 (bail emphytéotique qui est en cours de rédaction et de vérification). Ceci pour agrandir et embellir la cour de récréation.

La réparation d'un trou béant (dégât tempête), tout en haut du clocher de l'église a été réalisé. Trois entreprises, susceptibles d'accéder à une telle hauteur, ont été contactées et ont présenté un devis. La dernière proposition a été jugée satisfaisante par la F.E et l'assurance, qui a remboursé la partie principale (hors T.V.A)

(voir D27: réparation clocher 13.189 €
R18a: remboursement assurance 12.815 €)

L'entreprise POCHET, qui avait entrepris les travaux de construction et rénovation salle-foyer-cure-studio a été déclarée en faillite en mai 2021. Ceci a entraîné des retards importants, car, bien avant, l'entreprise fonctionnait "au ralenti", malgré de multiples mises en demeure et nous ne pouvions pas agir sur le chantier avant le jugement définitif. Nous avons ensuite fait de nouveaux appels d'offre pour terminer le chantier. Malheureusement, le prix des matières premières et le coût de la main-d'oeuvre s'étaient envolés entretemps, suite au confinement (+20% environ), et nous ne pouvions pas accepter ces soumissions, qui dépassaient les limites de notre budget.

Le président de la F.E. a alors proposé de prendre lui-même les choses en main (avec l'aide d'autres membres et de l'architecte), en recherchant pour chaque poste (toiture, électricité, plafonnage etc..) une entreprise

%

OBSERVATIONS DU TRESORIER ET DU CONSEIL DE FABRIQUE
MOTIFS DES CHANGEMENTS PROPOSES

Note jointe au compte 2021.

Annexe 1/3 (page 2/2)

et en la sélectionnant sur base de 3 critères : prix, délai, compétence.
Tout ceci demande beaucoup de travail, mais ce qui a déjà été fait est encourageant.

2) Excédent (bonus) du compte 2021.

Cet important bonus (14.398,72 €) s'explique comme suit :

- Suite aux retards des travaux, le subside extraordinaire versé par la Commune (8.017 €) n'a pas encore été dépensé pour les travaux auxquels il était destiné. Cette somme sera utilisée en 2022.
- Si l'on excepte les travaux à l'église remboursés par l'assurance, on a dépensé environ 250 € pour l'"entretien" et "réparation" de l'église. Les travaux qui étaient envisagés (débranchage, solius...) n'ont pas pu être faits. Ils le seront en 2022.

3) Conclusion.

La F. d'église a subi plusieurs déboires ces dernières années, qui ont ralenti nos projets, sans les anéantir.
Grâce à la renaissance d'un pôle (église, salle paroissiale, bibliothèque, salle de réunion) au centre du village, et à proximité des écoles, nous espérons donner un nouveau souffle à la vie culturelle, sociale et spirituelle du village et de la paroisse.

Jean-Pierre DELFOSSE,

Treasorier de la Fabrique d'église Notre-Dame de Walhain.



RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Crédits alloués au budget de 2021 2	Montant des recettes effectuées en 2021 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
CHAPITRE I Recettes ordinaires					
1. Loyers de maisons	50	50			
2. Fermages de biens en argent					
3. Fermages en nature, évaluation en argent					
4. Rentes foncières, en argent <i>C.P.A.S</i>	88	88,55			
5. Rentes en nature, évaluation en argent					
6. Revenus des fondations, rentes					
7. Revenus des fermages (et maisons)	1650	1438,76			
8. Intérêts de fonds placés sur hypothèque					
9. Intérêts en rentes sur l'Etat	0				
10. Intérêts à la Caisse d'Epargne					
11. Intérêts en d'autres valeurs					
12. Coupes de bois					
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.					
14. Produits des chaises, bancs, tribunes	350	251,03			
15. Produits des troncs, quêtes, oblations <i>quêtes</i>					
16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	310	124			
17. Supplément de la commune pour les frais ordin. du culte	8909,81	8.909,81			
18. Autres recettes ordinaires :					
18 a. <i>Remboursements</i> Quote-part des travailleurs dans les cotisations O.N.S.S.		12816,47			
18 b. Précompte professionnel retenu à la source					
18 c. Location de chasse	50	50			
18 d.					
TOTAL	11 417,81	23 728,62			
CHAPITRE II Recettes extraordinaires					
19. Reliquat du compte de l'année <i>2020</i>		4.879,82			
20. Excédent présumé de l'exercice courant (....)	1744,19				
21. Emprunts					
22. Ventes de biens, coupes extraordinaires, etc.					
23. Remboursements de capitaux <i>Transfert F.E.</i>	300.000	300.014,09			
24. Donation, legs	200	40			
25. Subsidés extraordinaires de la commune	8.017	8.017			
26. Subsidés extraordinaires de la province					
27. Subsidés extraordinaires de l'Etat					
28. Autres :					
28 a. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du cpte					
28 b. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du cpte					
28 c. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires					
28 d.					
TOTAL	309 961,19	312 950,91			
Récapitulations {	Recettes ordinaires	11 417,81	23 728,62		
{	Recettes extraordinaires	309 961,19	312 950,91		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	321 369	336 679,53			

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2021 2	Montant des dépenses effectuées en 2021 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
CHAPITRE I					
<i>Dépenses relatives à la célébration du culte arrêtées par l'évêque</i>					
Objets de consommation					
1. Pain d'autel	90	54,54			
2. Vin					
3. Cire, encens et chandelles	400	436,18			
4. Huile pour la lampe ardente					
5. Eclairage	670	204,76			
6. Autres :					
6 a. Combustible chauffage	2100	1545,46			
6 b. Eau					
6 c.					
Entretien du mobilier					
7. Entretien des ornements et vases sacrés					
8. id. des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie					
9. Blanchissage et raccommodage du linge		23			
10. Nettoyement de l'église (produits)	300				
11. Autres :					
11 a.					
11 b.					
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires					
13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires					
14. Achat de linge d'autel ordinaire					
15. Achat de livres liturgiques ordinaires	250	225,23			
Dépenses arrêtées par l'évêque, TOTAL	3.810	2.489,17			
CHAPITRE II					
<i>Dépenses soumises à l'approbation de l'évêque et de la députation permanente</i>					
1. - DEPENSES ORDINAIRES					
Gages et traitements					
16. Traitement brut du clerc					
17. Traitement brut du sacristain					
18. Traitement brut des chantres					
19. Traitement brut de l'organiste					
20. Traitement brut du souffleur					
21. Traitement des enfants de chœur					
22. Traitement brut des sonneurs					
23. Traitement brut du porte croix					
24. Traitement brut du bedeau					
25. Traitement brut du suisse					
26. Traitement brut de la nettoyeuse					
Dépenses ordinaires, chapitre II REPORT					

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2021 2	Montant des dépenses effectuées en 2021 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
Dépenses ordinaires, chapitre II, REPORT					
Réparations d'entretiens					
27. Entretien et réparation de l'église	3000	13446,49			
28. Entretien et réparation de la sacristie					
29. Entretien et réparation du cimetière					
30. Entretien et réparation du presbytère		599,97			
31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties					
32. Entretien et réparation de l'orgue	320	180			
33. Entretien et réparation des cloches }	360	148,23			
34. Entretien et réparation de l'horloge }					
35. Autres :					
35 a. Entretien et réparation des appareils de chauffage	900	512,36			
35 b. Entretien et réparation de l'extincteur	120	55,18			
35 c. Entreprise de nettoyage	500	671,55			
35 d.					
Dépenses diverses					
36. Supplément de traitement au curé					
37. Supplément de traitement au vicaire					
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	50	25			
39. Honoraires des prédicateurs					
40. Abonnement «Eglise de Tournai»					
41. Remises allouées au trésorier					
42. Remises allouées à l'évêché					
43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés (1)					
44. Intérêts des capitaux dus					
45. Papiers; plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	30	3,99			
46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	120	100,53			
47. Contributions	490	412,51			
48. Assurance contre l'incendie	3400	3428,43			
49. Fonds de réserve					
50. Autres dépenses ordinaires :					
50 a. Charges sociales					
50 b. Préc. professionnel versé					
50 c. Avantages sociaux bruts					
50 d. Assurance responsabilité civile	120	115,31			
50 e. Assurance loi					
50 f. Assurance R.C. objective					
50 g. Médecine du travail					
50 h. SABAM	72	72			
50 i.					
50 j.					
Dépenses ordinaires, chapitre II TOTAL	9542	19777,55			

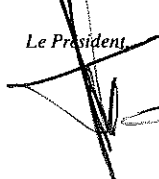
(1) Joindre l'obituaire

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2	Montant des dépenses effectuées en 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
II. – DEPENSES EXTRAORDINAIRES					
51. Déficit du compte de l'année					
52. Dépenses rejetées du compte antérieur					
53. Placement de capitaux		218 204,70			
54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, livres, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier					
55. Décoration et embellissement de l'église					
56. Grosses réparations, construction de l'église					
57. Grosses réparations du cimetière					
58. Grosses réparations du presbytère					
59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	8017				
60. Frais de procédure (subv. de extraordinaire)	300 000	21 809,39			
61. Autres dépenses extraordinaires :					
62. Dépenses ordinaires relatives à un ex. antérieur					
a.					
b.					
63. Dépenses extraordinaires relatives à un ex. antérieur					
a.					
b.					
Dépenses extraordinaires, chapitre II TOTAL	308 017	300 014,09			
III. – RECAPITULATION					
Dépenses :					
Arrêtées par l'évêque	3810	2489,17			
Soumise à l'approbation de l'évêque et de la députation permanente	Ordinaires	9542	19 777,55		
	Extraordinaires	308 017	300 014,09		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	321 369	322 280,81			
BALANCE {	Recettes	321 369	336 679,53		
	Dépenses	321 369	322 280,81		
EXCEDENT	0	14 398,72			

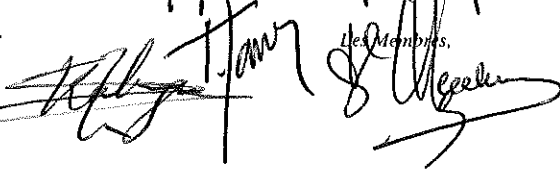
Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le trésorier soussigné, est arrêté par le Conseil de Fabrique sous les réserves et observations consignées en tête.

Ainsi fait en séance du conseil, le 28/1/22, complété par des réunions individuelles

Le Président,



Les Membres,



Le Membre-Trésorier,

